



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements
climatiques sur les réseaux et nœuds de transport
internationaux et l'adaptation à ces changements****Dix-septième session**

Genève, 24 et 25 avril 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté
de la dix-septième session***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 24 avril 2019 à 10 heures,
dans la salle VIII.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Changements climatiques et réseaux et nœuds de transport internationaux :
présentation d'initiatives menées sur les plans national et international.
3. Partenaires et contributions attendues.
4. Débat sur le rapport final du Groupe d'experts.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la Commission économique pour l'Europe (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@un.org).

Les représentants sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=JdznFx. Ils peuvent également télécharger le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division à l'adresse www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge3_17.html. Ce formulaire est à renvoyer deux semaines avant le début de la session au secrétariat de la CEE par courrier électronique (maria.mostovets@un.org). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix) (voir le plan sur le site Web de la CEE : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>).



5. Questions diverses.
6. Date et lieu de la prochaine session.
7. Résumé des principales décisions prises.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le Groupe d'experts (GE.3) est invité à adopter son ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.3/33.

2. Changements climatiques et réseaux et nœuds de transport internationaux : présentation d'initiatives menées sur les plans national et international

Le GE.3 examinera les initiatives menées sur les plans national et international en ce qui concerne les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport et l'adaptation à ces changements, et il prendra une décision sur la façon d'intégrer lesdites initiatives à son rapport final en tant qu'études de cas nationales ou internationales. Les experts de l'Allemagne, du Canada, de la Finlande, de la France, des Pays-Bas et de la Pologne soumettront leurs études de cas en tant que documents officiels. Ces études de cas devront être révisées en fonction des indications données à la seizième session. D'autres études de cas pourront être présentées en tant que documents informels.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2019/1, ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2019/2, ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2019/3, ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2019/4, ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2019/5, ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2019/6 et documents informels n^{os} 1, 2, 3 et 4.

3. Partenaires et contributions attendues

Les représentants de diverses entités de l'ONU telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ainsi que de la Commission européenne et d'autres partenaires, informeront le GE.3 de leurs travaux et apporteront leurs contributions pertinentes.

4. Débat sur le rapport final du Groupe d'experts

Le GE.3 sera invité à poursuivre sa réflexion sur le rapport final présentant sur ses travaux. Il voudra bien, en particulier, donner de nouvelles instructions en ce qui concerne les sections portant sur les incidences des changements climatiques sur les transports, sur les tendances et les prévisions, et sur les réseaux et nœuds de transport, qui seront présentées en tant que documents officiels. Le GE.3 examinera également les sections relatives aux éléments nouveaux en matière de modélisation climatique et au recensement des zones à haut risque, qui seront présentées en tant que documents informels.

Le secrétariat présentera le document informel n^o 5, première version synthétique du rapport réunissant l'ensemble des sections jusqu'ici présentées séparément.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2019/7, ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2019/8, ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2019/9, ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2019/10 et documents informels n^{os} 5, 6 et 7.

5. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt pour ses travaux.

6. Date et lieu de la prochaine session

Le Groupe d'experts voudra bien noter que sa dix-huitième session devrait en principe se tenir à Genève, les 6 et 7 juin 2019.

7. Résumé des principales décisions prises

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.
